



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 18 août 2025 à 19 h, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

295, rue Saint-David

Demande déposée le 29 mai 2025 par le Centre de services scolaires des sommets concernant le lot 6 601 847 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 295, rue Saint-David.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'installation de conteneurs comme bâtiment accessoire en cour latérale alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit que les conteneurs utilisés comme bâtiment accessoire doivent être situés dans une cour arrière non adjacente à une rue.

Donné à Magog, le 21 juillet 2025.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière